

AR Prefecture

006-210601365-20260409-0904202608-DE
Reçu le 14/04/2026
Publié le 14/04/2026



MAIRIE DE SOSPEL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOSPEL
SEANCE DU JEUDI 9 AVRIL 2026

DELIBERATION N°8

OBJET : Adoption du règlement financier de la Ville

L'an deux mille vingt-six et le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe BRUNENGO.

Étaient présents :

M. BRUNENGO	Mme RAYBAUT	M. CARDON
M. LORENZI	M. POGGI	M. CHIOFALO
Mme FERRERO	Mme CHAVONET	Mme PASQUETTI
M. DETOEUF	M. GRIMONT	M. GENERO
Mme GERMANO-ORFAO	M. CAPOZZI	M. CHAREF
M. BOUSSEAU	Mme CAMOSSETTO-MUNOZ	M. PERSICOT
Mme TANGUY BELMON	Mme OUNIS VANPOUCHE	M. MIMOUNI
M. BERTON	Mme GIRAUD L	Mme WATTRELOT
Mme GIRAUD A	Mme AVENOSO	Mme OLIVA

Étaient excusés :

M. DETOEUF Renaud, qui avait donné procuration à M. BERTON Gilbert ;
Mme AVENOSO Fabienne, qui avait donné procuration à Mme FERRERO Martine.

Était absent :

M. MIMOUNI

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. CHAREF Lucas est désigné comme secrétaire de séance.

Au cours de la séance, le Conseil municipal s'est prononcé sur l'affaire suivante :

A la suite du renouvellement du mandat du Conseil municipal, il s'avère nécessaire d'adopter le règlement financier de la Ville de Sospel, même si ce dernier n'a pas subi de modification depuis l'ancienne mandature.

AR Prefecture

006-210601365-20260409-0904202608-DE
Reçu le 14/04/2026
Publié le 14/04/2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide d'approuver le règlement financier de la Ville et du CCAS.

Pour extrait conforme,



Le Maire,